

Les politiques linguistiques en Algérie:

Entre la réalité du marteau autoritaire ET de l'enclume populaire

Dr/ KEBIECHE Redouane
Université de Toulouse II Jean-Jaurès

Introduction :

Cet article porte sur les politiques linguistiques en Algérie qui avaient été entreprises depuis l'indépendance ; cela ouvre le champ de s'interroger sur ce qu'est une politique linguistique. Les politiques linguistiques pratiquées en Algérie ont misé sur la stratégie du renouveau, afin d'effacer le passé colonial et de penser plus sur le présent ainsi que le futur. Autrement dit, pour faire prévaloir sa politique de réhabilitation, l'État algérien a officialisé la langue arabe et a fait d'elle un moyen d'unification et d'initiation à l'algérianité. Pourquoi cette politique linguistique ? Il est donc judicieux de savoir si cette politique de l'État a bel et bien été appliquée au sein de toutes les institutions étatiques. Cette politique linguistique était caractérisée par la confrontation entre les arabophones et les francophones, les berbérophones réclamant leur revendication de la langue et de la culture berbères, en les considérant comme étant les aspects identitaires purement propres au pays. Cette atmosphère plus ou moins hostile, nous laisse penser que la pérennité de la vie sociolinguistique de l'Algérie, n'est qu'un vœu qui n'est pas encore exaucé. Quel sera donc l'avenir de la politique linguistique en Algérie ? En réalité, tout ce fracas est juste la mise gagnante de l'État, afin de mettre en place son

processus d'arabisation, qui en quelque sorte crée une vraie polémique conflictuelle et de dialectique.

I- Qu'est ce qu'une politique linguistique?

Cette question est perpétuellement ouverte concernant sa réponse ou du moins sa définition, car nous sommes dans un monde qui change souvent d'aspect dans les sciences humaines et sociales, ce qui impose inexorablement une mise à jour afin de couvrir au mieux les attentes d'un domaine donné.

Tout d'abord, le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales voit dans la notion une discipline qui est susceptible d'être soit « *politique linguistique ; aménagement, planification linguistique* »(1). Cette définition montre que le concept de la politique linguistique est très vaste et très général, englobant l'aménagement et la planification linguistique et tous cela se rattache à tous types de décisions prises par le pouvoir, pour définir la pratique d'une ou de plusieurs langues en situations concurrentielles dans un contexte donné. « *A priori, la notion de « décision » paraît claire ; elle ne l'est pas en réalité (...) la décision n'est pas un simple choix entre deux options, mais elle se définit dans l'interaction en contexte et, généralement, dans l'urgence de la situation* » (2). Écrivait Mathieu Guidère.

Ce dernier a tiré quatre observations(3) à propos du phénomène de la décision illustré comme suit :

Premièrement, il n'y a guère de décision s'il n'y a pas de signification ; car la décision a pour but en priorité de donner un sens à un choix d'exécution.

Deuxièmement, pouvoir faire le discernement entre les deux sens qui renvoient au terme de décision, à savoir le premier qui prend le sens de « processus » et le deuxième, le sens de « produit ».

Troisièmement, l'analyse porte sur le caractère décisionnel. Cependant, elle ne semble pas toujours être convenable, voire même non informée ; en fait c'est tout le contraire, le sujet dispose avec ce qu'il a, par rapport à un problème donné, à partir d'informations sporadiques ou d'éléments non confirmés.

Quatrièmement, l'observation se réfère au terrain de la décision. Elle porte parfois au-delà de son terrain élémentaire, elle n'est pas destinée seulement aux problèmes qu'elle doit résoudre où les causes et les circonstances ne sont pas forcément claires au moment de l'imposition de la prise de décision. Il se peut qu'il y ait des individus qui décident sans pour autant connaître tous les indices déclencheurs d'un problème quelconque et en plus de cela, sans la certitude d'avoir la faculté de maîtriser les conséquences de la décision.

Pour mieux s'imprégner à propos de cette question, nous proposons le schème ci-dessous sur la politique linguistique qui est agencée explicitement par Henri Boyer(4), afin d'éclaircir plus ce concept.

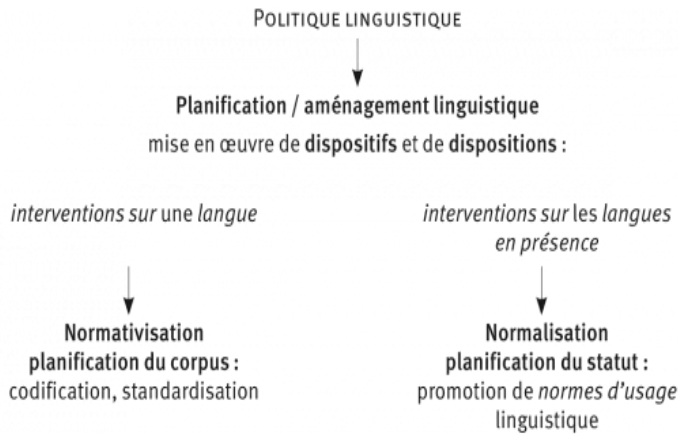


Schéma 2 : Notions et modélisations de la politique linguistique

D'après ce schéma, la politique linguistique est la totalité des choix conscients appliqués dans les secteurs mettant en relation la langue et la vie sociale. Dans ce sens, la planification et l'aménagement linguistiques sont d'abord le terrain de la recherche, dédié aux interventions soit par rapport à la langue standard et officielle, soit en ce qui est les interventions destinées à l'ensemble des langues sur le marché et la mise en œuvre des dispositifs et des moyens appropriés à la concrétisation de cette politique linguistique.

Le concept voire la logique de notre plan ci-dessus concernant la politique linguistique est adoptée par les pays appliquant cette méthode de construction de projet. Partant initialement d'une idée puis essayant de la mettre en perspective et réfléchir à la manière de la mettre en valeur, selon les conditions et

les circonstances pré requises du projet. Jusqu'à preuve du contraire, l'Algérie s'y prend différemment dans ce domaine ; elle est toutefois dépourvue en quelque sorte de taylorisme en ce qui est l'organisation absolue de tel ou tel projet national.

A cet égard, l'Algérie bâtit tous ses projets d'une manière improvisée, relevant dans l'ensemble d'une imagination peu crédible et mal fondée, de par le manque de sérieux, d'audace ainsi que d'une bonne volonté politique ; car de ce fait, elle œuvre de façon illogique et inadéquate sur ce qu'il convient de faire. En commençant d'abord après avoir eu l'idée d'un projet quelconque, par prendre la décision de le concrétiser et enfin dans un deuxième temps d'ériger une planification et porter une réflexion dessus, plus ou moins légère. Ceci dit, ce type de maladresse rend la situation sociolinguistique anarchique et contradictoire, cela se reflète dans la vie quotidienne de l'Algérie et ce, à tous les niveaux de la vie publique.

A titre d'exemple, souvent des chaînes de télévision algérienne diffusent des émissions portant sur plusieurs sujets. De ce fait, on constate un désarroi apparent, qui proviennent d'un ensemble d'invités sur les plateaux télévisés qui pratiquent un parler incongru n'ayant rien à faire avec ces milieux, et pour comble de malheur même les journalistes lorsqu'ils parlent avec leurs invités utilisent un langage informel maculé. Cependant, la pratique d'utiliser une langue ou un langage normativement inacceptables est considéré, pour eux, comme un corpus linguistique approuvé, commun et explicite à tous ; en tous cas,

nous sommes frappés de stupeur en écoutant et en constatant un langage pollué par l'incursion de plusieurs langues en concomitance dans un même parler.

Cette situation informelle, dans ces institutions médiatiques formelles, ne peut que nous laisser nous interroger sur le devenir linguistique de la société, mais aussi de nous soucier de savoir si elle ne va pas infecter le registre formel des institutions étatiques et surtout éducatives, s'il n'est pas déjà atteint ? A cet effet, nous pensons qu'il est bien et indispensable de posséder plusieurs langues, à condition de les maîtriser parfaitement bien qu'il y ait systématiquement des nuances de sens figuré et propres dans les contenus lexicaux ; donc on ne peut jamais prétendre dire qu'on possède une langue avec zéro failles.

En revanche, nous sommes défavorable à la non maîtrise de la langue, ce qui nous révèle que les interlocuteurs algériens ne sont pas capables de tenir une discussion du début jusqu'à terme en une seule langue d'un niveau homogène et formel. En outre, si l'on considère que le dialectal est à la portée de chacun, pourquoi est il mélangé avec d'autres langues, notamment le français et en sus de cela avec une non maîtrise ? Il est acceptable et compréhensif qu'un individu utilise une langue quelconque à condition qu'il en fasse un usage saint ; c'est-à-dire parler seulement la langue dont il s'est engagé de parler, même si cette langue peut être exposée dans un milieu de contact qui n'est pas forcément adéquat.

A ce sujet, Jean-Louis Calvet définit la politique linguistique comme étant, « *un ensemble des choix conscients concernant les*

rapports entre langue(s) et vie sociale et planification linguistique la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte. N'importe quel groupe peut élaborer une politique linguistique : on parle par exemple de (politiques linguistiques familiales) »(5). L'Etat algérien, dès les premiers jours de l'indépendance, n'a pas pris en compte la diversité linguistique en Algérie, compte tenu de l'idéologie dominante du parti unique FLN (Front de libération nationale). Autrement dit, le pouvoir politique a monopolisé la scène et exclu toutes décisions et intentions d'auto- gérance, que ce soit des groupes ou des familles. Le fait que cette imposition du pouvoir soit appliquée sur le peuple en ce qui concerne le choix linguistique a non seulement limité leur degré de liberté par rapport à leurs ambitions, mais aussi marqué d'une sorte de stupéfaction les esprits des Algériens, qui les a rendu bizarrement inconscients, et à partir de là, les a laissé suivre les opinions des politiques d'une façon ordinaire.

De plus, on signale que la politique linguistique doit avoir un ensemble d'éléments en particulier :

- Un groupe linguistique ou plusieurs.
- Une langue ou plusieurs.
- Une volonté d'organisation relationnelle entre la langue et la vie sociale ; comme le fait de raviver une langue quelconque, la valoriser, la moderniser ou l'officialiser.

- Des plans étudiés de façon scientifique en vue d'organiser la relation entre la langue et la société.

- La présence d'un État quelconque organisant la vie à l'intérieur du pays, en incluant la situation linguistique.

Pour conclure, nous avons choisi de nous référer à Jacques Leclerc (2007) (6) qui traite les politiques linguistiques de tous les pays du monde selon leurs natures idéologiques. Ce dernier attribue une nomination propre à tel ou tel État, dont il regroupe neuf types de politiques qu'il présente comme suit :

Politiques d'assimilation

Politique de non-intervention

Politiques de valorisation de la langue officielle

Politiques sectorielles

Politiques de statut juridique différencié

Politiques de bilinguisme (ou de trilinguisme)

Politiques de multilinguisme stratégique

Politiques d'internationalisation linguistique

Politiques linguistiques mixtes

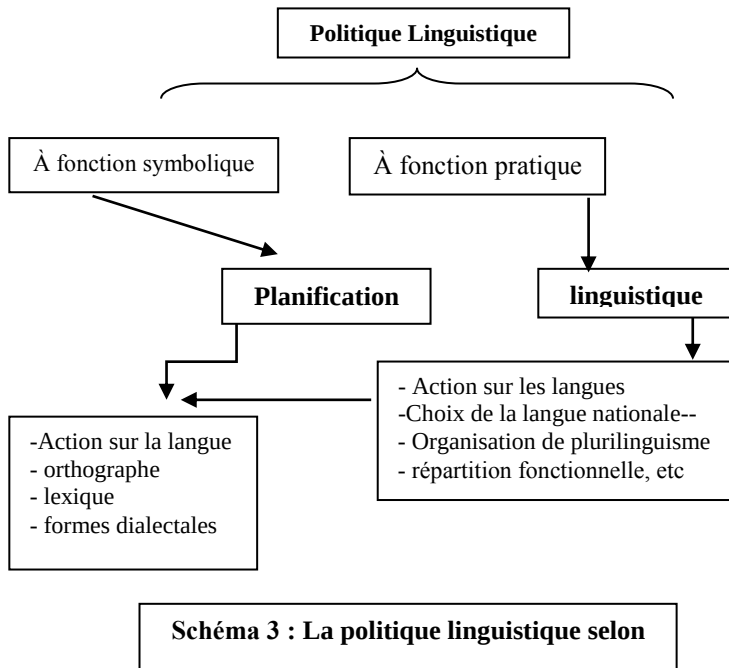
L'État algérien s'inscrit parmi les pays appliquant le troisième mode de politique qu'est la « *politique de valorisation de la langue officielle* ». Le système politique algérien est basé sur le phénomène de l'unilinguisme offrant une place privilégiée à une seule langue, qui est l'arabe, la langue nationale et officielle ; elle est censée favoriser tous les domaines de la vie publique, sur les plans politique, juridique, social et économique. Toutefois, la

réalité algérienne atteste le contraire ; la langue arabe est applicable et apporte une prégnance incontestable dans un domaine, qui est le juridique ; quant aux autres domaines, cette langue est usitée en guise de « roue de secours », ce qui explique son état concurrentiel et conflictuel, notamment avec le français.

II- Pourquoi une politique linguistique ?

En ce qui concerne cette question, nous allons nous appuyer sur la conception de Calvet⁽⁷⁾, qui considère que l'axe directeur des politiques linguistiques a pour objectif un travail lié à l'action sur la langue d'un côté, et l'action sur les langues d'un autre côté. En effet, l'action sur la langue peut toucher à l'écriture, au lexique et aux attitudes linguistiques. Par exemple, la nécessité nous pousse à inventer une écriture pour une langue non écrite, ou vers l'invention de nouveaux termes, autrement dit le néologisme, afin de combler un vide dans la vie sociale, politique, économique, culturelle et scientifique. En même temps, l'image d'un dialecte peut s'améliorer et devenir langue nationale, à condition que ce dialecte ait un coup de pouce et une unification, afin d'être accepté et utilisé à travers tout le territoire national. De plus, l'action sur les langues est un phénomène qui affecte une langue faisant parti d'une situation plurilingue, en lui attribuant une reconnaissance plus ou moins bien bâtie, ou en lui ôtant son statut dont elle jouissait ; en somme en changeant les statuts et les rôles sociaux des diverses langues en présence.

Pour justifier davantage cette thématique, nous exposons le plan présenté par Calvet dans son ouvrage « *La guerre des langues et les politiques linguistiques* » (8).



Le cas algérien s'appuie sur deux paramètres ; l'action sur la langue et l'action sur les langues. En effet, l'État algérien s'est plus intéressé à l'action sur la langue. Toutefois, il a choisi la langue arabe comme étant une langue nationale et officielle, mais il n'a rien fait pour améliorer cette langue sur les plans lexicaux et les structures morphosyntaxiques, comme il n'a donné aucune importance aux différentes variétés, ni à ce qui trait à l'action sur les langues, excepté quelques initiatives inefficaces menées par le Haut Commissariat de la Langue Arabe(9) qui a pour fonction de

la perfectionner et de la normaliser. Le pouvoir politique a reconnu en 2002 la langue berbère, seulement comme étant un moyen de communication informel et non pas comme étant une langue statutairement officielle. De ce fait, l'Algérie n'a pas réussi à organiser un plurilinguisme recouvrant l'arabe, le berbère, le français et d'autres langues présentes sur le terrain, parce qu'elles se situent justement en plein centre d'une configuration sociolinguistique anarchique, caractérisant la complexité et l'ambiguïté de la réalité. Ce faisant, même si le plurilinguisme s'est imposé dans la vie quotidienne des Algériens, il occulte néanmoins une atmosphère paradoxale entre la politique linguistique suivie et ce que le peuple cherche sur le marché des langues ; à savoir les termes et les concepts qui s'adaptent avec les nécessités communicationnelles actuelles.

Nonobstant la diversité linguistique d'un pays à un autre, les sociolinguistes ont essayé de résumer les objectifs d'une politique linguistique et ont trouvé l'un des trois buts principaux, que Michel Zakaria⁽¹⁰⁾ nous présente comme suit :

1- Abolition du plurilinguisme et laisser une seule langue qui est la langue nationale et officielle. Cela ne peut guère aboutir qu'avec les étapes suivantes :

- Le choix d'une langue modèle parmi les langues en présence.
- Reformulation de la forme linguistique de la langue concernée.

- Déterminer la fonction de la langue avec des textes juridiques.

- L'acceptation de cette langue par la société.

Comme on le voit, ce courant a pour but d'intégrer les minorités ethniques dans une culture nationale unique. Cela se reflète dans le cas de l'Algérie avec les groupes berbérophones, afin de les fondre dans la culture arabo- musulmane.

2- L'appropriation et la reconnaissance du plurilinguisme par la conservation des langues principales au sein de l'État et la sélection d'une langue ou plus comme langue(s) officielle(s). Ce courant a pour visée la coexistence des différentes cultures dans une même société et l'encouragement de la diversité au lieu de la singularité, ainsi que la vitalité au lieu de la stagnation. Pour ce cas, le pouvoir politique avec sa tendance idéologique d'exclure l'autre, avait amplifié la complexité de la situation sociolinguistique du pays.

3- L'appropriation et la reconnaissance de deux langues officielles, parce qu'elles sont compatibles avec la structure linguistique nationale. Ce courant a pour objectif d'incarner la justice et l'égalité dans le traitement des deux groupes formant l'État. D'après les berbérophones, le pouvoir politique n'a pas tenu ses promesses promulguées à travers plusieurs discours officiels, allant jusqu'à délaisser la langue berbère en ne lui donnant aucun statut officiel, excepté une reconnaissance symbolique.

De ce qui précède, les objectifs des politiques linguistiques, comme il apparaît ostensiblement, sont la solution aux problèmes

linguistiques. Bien entendu, cela passe par le principe d'aménagement et de planification.

III- La politique linguistique et les institutions étatiques

Dès l'aube de l'indépendance du pays, le pouvoir⁽¹¹⁾ politique mis en place avait réfléchi avec lucidité sur sa politique d'imposition de l'arabe et de sa propagation à travers toutes les institutions étatiques d'une façon évolutive, afin de réformer les administrations laissées en héritage à l'Algérie par la France. Dans ce sens, la priorité incontestable était celle de construire les institutions qui ont pour tâche de rehausser et valoriser la langue arabe d'un côté, et être au service de la réussite de toutes politiques menées par le gouvernement en place de l'autre. En effet, *«partout où la langue fait l'objet d'une préoccupation politique, des organismes plus ou moins officiels sont mis en place pour concevoir et assurer le suivi d'actions en la matière »* (12).

Une politique linguistique peut avoir des indices relatifs au statut des langues ciblées. C'est-à-dire le fait de les reconnaître comme langues officielles, langues nationales, et à leurs fonctions respectives dans les institutions étatiques (enseignement, administration, commerce, industrie, publique, affaires, travail.) Ou, de façon plus vaste, aux principaux droits linguistiques des citoyens ou des groupes d'interlocuteurs. Une politique linguistique peut aussi posséder des éléments atteignant le code de la langue. A savoir son évolution endogène (modernisation du vocabulaire, norme, ou réforme de l'orthographe par exemple). Dans plusieurs

cas, il peut y avoir des dépendances entre le code d'une langue et le statut. Pour parvenir à un statut défini, une langue doit être équipée afin d'être en parfaite posture pour assurer les fonctions attendues d'elle. C'est pour cette simple et bonne raison qu'il existe de nombreux types de politiques linguistiques.

A cet égard, les institutions et la langue sont des partenaires et ont un bien réciproque l'une envers l'autre ; notamment lorsque les institutions venaient à mettre la langue arabe en position prépondérante dans l'usage des différents programmes, et lorsque la langue arabe venait à voir son immortalité se confirmer et son côté luxuriant s'exposer plus ou moins grâce à son usage appliqué dans les institutions. On a donc, une faveur conférée des deux côtés.

Si l'on observe de plus près la réalité des langues dans les institutions algériennes, on remarque une variabilité de niveaux de chaque fonctionnaire par rapport à un autre. Cette image se connote comme une problématique historique que la politique linguistique a essayé de résoudre, en donnant la chance à tous les fonctionnaires d'apprendre la langue arabe. En revanche, le bon gré de ce processus n'a pas vu le jour, malgré l'engagement des institutions administratives qui se sont appropriées l'idée de l'arabisation, pour diverses raisons qui ne peuvent finalement justifier une véritable stratégie, mais une approche tactique pour des faits politiques ou sociaux momentanés imposés par les changements autoritaires ni plus ni moins. Cela prouve de toute évidence qu'un conflit demeure autour de la question linguistique.

Cela dit, ce démêlé nous conduit à une crise linguistique dans les structures étatiques, à travers les divers discours dans une même administration. Sur le plan informel, on trouve un mélange de français et de dialectal, servant à la communication, dès que l'absence de l'arabe classique dans les discours spontanés se fait apparente. Bien qu'elle soit, sur le plan de l'organisation officielle, la langue dominante dans les contacts entre les groupes et les individus.

Par ailleurs, nous constatons que la rédaction administrative est éditée en langue française, puis traduite en langue arabe, lorsque le dialogue administratif est conclu en français, ou en diverses variétés dialectales ; ce qui provoque des troubles au sein des institutions, dans le fait de bien s'exprimer en l'absence d'une langue étant capable de réaliser l'harmonisation et la cohésion sociale entre les Algériens. *« Selon les linguistes, il existe deux formes où se manifestent les langues dont ils sont représenté dans les chartes étatiques, ou ce que l'on appelle l'aménagement linguistique, qui est imposé par l'autorité absolue et qui a une tendance à généraliser l'utilisation de la langue arabe. Comme il y a là aussi une réalité sociale et un peuple en interaction avec les langues d'une manière volontaire et parfois d'une façon anarchique. Si l'on prenait à titre d'exemple, la situation interactive des milieux commerciaux avec les langues, on constate que les commerçants utilisent le français comme une technique d'appât afin d'attirer le plus de clients possible »* (13). Les

différentes institutions étatiques algériennes fonctionnent dans cette réalité sociolinguistique influencée par le peuple.

De ce fait, les fonctionnaires utilisent la ruse, en prenant la langue arabe comme étant une langue administrative, même s'ils sont des arabophones, car ils essayent d'imiter leurs responsables afin de prétendre à un poste plus gradé ou privilégié ou pour avoir plus d'avantages. Est-ce là « *une crise d'arabisation ou une crise de la langue arabe ?* » (14).

Au demeurant, la réalité linguistique selon les différents types de documents administratifs ; à titre d'exemple, nous prenons :

1- une fiche familiale d'état civil datant du 07/10/2014 délivrée par une mairie algérienne, **(Voir annexe n° 3, Vol II, p. 8)**. Sur cette fiche, la devise de l'État écrite en deux langues, l'arabe et le français, l'intitulé du document est rédigé de la même façon. De plus, les coordonnées civiles d'un citoyen sont également transcrites en deux langues distinctes. Cette fiche comprend aussi une note mentionnant des informations pour les concernés éditée seulement en français.

2- une facture d'électricité datant du 14/04/2014 délivrée par la Société de Distribution de l'Électricité et du Gaz de l'Est (Algérie), **(Voir annexe n °4, Vol II, p. 9)**. En ce qui concerne ce document, il nous a profondément étonné, car on y voit clairement qu'il n'est rédigé qu'en français, mis à part les caractères dénominateurs du fournisseur d'énergie qui sont mentionnés en deux langues. La question la plus tangible se présente comme suit :

si cette facture devait parvenir auprès d'un foyer dont les membres ne maîtrisent plus la langue française, on se demande comment vont-ils pouvoir, dans un premier temps, lire le document et le comprendre et puis, dans un deuxième temps, pouvoir régler leur sommation ?

3- une facture d'eau datant du 15/10/2014 délivrée par l'Algérienne Des Eaux, une société algérienne s'occupant de la distribution des eaux potables en Algérie, (**Voir annexe n° 5, Vol II, p. 10**). A l'origine, lorsqu'elle était vierge, le contenu de cette facture était en langue arabe ; dès lors que l'on a commencé à la remplir, elle s'est exhibée à son tour en deux langues. En se profilant de la sorte, toutes les coordonnées du client sont inévitablement en français. Ainsi, la domiciliation de l'entreprise est rédigée en deux transcriptions, arabe et française.

En outre, l'intitulé de l'organisme concerné est écrit en deux langues, la description du compteur et la durée de la facture étant en français également.

Cela nous paraît comme une sorte de colonialisme linguistique ; autrement dit, la langue arabe subit une confiscation de ses degrés de liberté et d'utilisation. Il faut signaler que le responsable indéniable de tous cela est l'État. Cette responsabilité du gouvernement est en partie située dans le libre échange, tout en utilisant la langue française dans les institutions étatiques telles que : les banques, les postes, les mairies. En d'autres termes, l'État a créé et voté des lois qu'il n'appliquera jamais. Tout ce qui précède montre une véritable difformité concernant la relation des

politiques linguistiques et les institutions étatiques, représentés par l'inconscience de l'action qu'elles mènent avec leur citoyen. Cela nous laisser supposer que ce mode d'opérations et de comportements sont illogiques pour un pays quelconque qui se dit avoir une souveraineté, une langue et une culture propre à lui. A vrai dire où va l'Algérie avec cette maladresse ? Est-ce qu'il est possible en France de recevoir des factures rédigées en arabe, en chinois, en espagnol, en encore en allemand ?

La langue française et la langue arabe sont métaphoriquement illustrées *comme deux femmes épousant un homme* ; ce dernier étant, bien entendu, l'Algérie ; les deux femmes étant l'arabe et le français. Les deux femmes vivent toutes les deux en désaccord au quotidien. A fortiori, si elles sont plus ou moins inconscientes de l'impact qu'elles peuvent générer sur le sort de leur mari, cet impact pouvant être soit favorable ou défavorable suite à leurs comportements incompréhensibles.

Le moins que l'on puisse dire sur cette situation, c'est qu'elle est devenue un fait banal à l'égard des gens, qui peu à peu affirment leur place dans les différentes institutions algériennes.

IV- La politique linguistique : rapport de force

Dans les prémices de l'indépendance algérienne, le système en place a imposé une politique linguistique cherchant à faire de l'arabe la langue véhiculaire et vernaculaire de la nation algérienne et ce, à long terme. Et tout compte fait, on est ici face à une politique contradictoire des langues maternelles, comme l'arabe

dialectal et le berbère, qu'elle a voulu soustraire à des sabirs et des variétés. Chaque politique linguistique est susceptible de faire face à des courants idéologiques, ou à des points de vue qui peuvent se présenter comme un corps potentiellement opposant à toutes éventuelles instaurations de lois.

Les systèmes gouvernementaux de l'Algérie d'après guerre prenaient des décisions concernant la politique linguistique à suivre sans délai, selon la volonté des rapports de force au sein du pouvoir et en fonction des conjonctures politiques. La classe politique s'est vue obligée à répondre à des obligations en matière de politique linguistique, ce qui a provoqué par moments des tensions alimentées par des voix qui avaient répertorié et balkanisé la population algérienne en s'appuyant sur des critères purement langagiers. Cette balkanisation ainsi que ses formes d'estime sur la population, ont généré des dimensions claniques entre trois communautés qui sont, les arabophones, les berbérophones et les francophones. Ces dernières se distinguent néanmoins culturellement et idéologiquement. A titre d'exemple, on a ici l'élite francophone qui était plus ou moins réticente aux sujets du développement et aux débats sociaux ; en revanche, c'est tout un autre sort du côté des arabophones, qui avaient pour visée la protection et la conservation de l'identité culturelle arabo-islamique de la société algérienne. Les berbères, quant à eux, réclament la revendication de leur langue et de tous ce qui a trait à l'Amazighité. « *La Kabylie est fortement mobilisée pour la cause berbère* » (15).

Cette division langagière de ces élites s'est métamorphosée en une division à l'intérieur même des organismes de l'État. Le pouvoir politique algérien refuse tout débat sur la question culturelle et linguistique du pays, dû au besoin et à l'appauvrissement langagier. Ce qui donne lieu à une guerre féroce entre les membres des trois groupes, pour appuyer et renforcer leur position par les uns par rapport aux autres, par exemple, (le conflit sur la loi de la famille durant les années soixante-dix, la décennie des années quatre vingt dix, la loi de l'arabisation.)

Le retentissement des voix qu'il peut y avoir autour des tables rondes des dirigeants du système politique algérien sont le reflet ni plus ni moins des parlers de toute la société. Quelle est donc la langue du pouvoir étant donné qu'il est lui-même divisé en de multiples tendances, à savoir la sphère idéologique, la capsule ou la dimension socioculturelle et le domaine professionnel ?

La réalité de ce système est loin d'être établie. Ceci dit, par rapport à ce qu'il a été pressenti sur le contenu de cette question, à notre connaissance l'ultime argumentation valable à cette problématique, c'est que le système paraît comme étant un agent perturbateur, visant au nom de ses intérêts généraux à user d'une stratégie démoniaque et clivante, qui consiste à tendre l'oreille et prêter main forte d'une communauté linguistique à une autre, en lui faisant des promesses sur leurs attentes.

Ce faisant, cette approche est la substance parfaite pour nous laisser dire ou du moins nous demander si cet agent perturbateur

n'est pas un mystère, englobant des tas de questions sur la nature de sa vraie langue ?

Dans cette illustration conflictuelle, on a l'impression que la légitimation est l'arsenal protecteur attribué aux trois éléments de cette réalité ; c'est-à-dire le pouvoir, la société et la langue ce qui nous laisse supposer que ces trois facteurs partageant en alternance, à la fois le rôle de la victime et celui du coupable.

Cependant, lorsque l'État se cache derrière l'échec, il se montre comme étant une victime, ayant des propos peu crédibles et faisant référence à l'entonnoir du colonialisme français, afin de se justifier si l'on venait à le soupçonner de quoi que ce soit. Mais, lorsqu'il est en pleine exécution au profit de ses volontés, il utilise le moyen sûrement le plus condamnable, qu'est la force, en devenant bien sûr le créateur de conflits.

Par ailleurs, dès lors que le peuple se montre vulnérable et victime, il a tendance à se plaindre en disant que l'État est la cause de tous nos chagrins. Toutefois, il est le potentiel amorceur du conflit linguistique lorsqu'il traite ses langues avec la plus haute indifférence qu'il puisse y avoir.

En ce qui concerne la langue, sa valorisation est en tout état de cause liée aux interdépendances de la société et du pouvoir ; c'est-à-dire si l'un d'entre eux est en position de force, il tire vers

lui cette langue ; mais, s'il est en posture mortifiée, il la laisse tomber.

En somme, le véritable résultat concernant cette question relative au rapport de force entre les langues en présence sur le territoire et le pouvoir politique se situe dans les démagogies des discours enjôleurs de la part de l'État, à des fins politiques, économiques et idéologiques. Dans ce sens, Claude Hagège⁽¹⁶⁾ dénombre quatre points sur la dialectique entre langues et pouvoir, dans ce qui suit :

1- *Le pouvoir politique légifère sur les langues en les façonnant.*

2- *Le pouvoir se sert de la langue comme instrument.*

3- *La langue contient dans ses propres structures, lexicales et même parfois grammaticales, des traces précises et concrètes de cette désignation explicite du pouvoir.*

4- *La langue, d'une façon inverse aux deux premiers axes, influence nos modes de pensée.*

Pour le premier point, il s'agit de la liaison que peut avoir une langue avec un pouvoir étatique. En effet, l'État a pour tâche de léguer à une langue le sentiment qu'elle est son support majeur de sa constitution. Il est également celui qui façonne les différents registres linguistiques afin de trancher entre le statut officiel dont une langue pourrait bénéficier et le statut informel des variétés en présence.

Le second point consiste à analyser cette question sous un autre angle. Entre autres, bien que les langues du monde soient des bijoux qui parent les ouvrages des philosophes et des scientifiques ; elles sont aussi le moyen d'asservissement au pouvoir, notamment à savoir ses différentes politiques. Ceci dit, un État ne choisit jamais sa langue au hasard, bien au contraire, car le plan directeur du système étatique se base sur la dimension universelle et sur des enjeux économique- commerciaux. Pour qu'ensuite le voile soit levé sur les éventuelles tergiversations et faire le choix le plus prospère possible pour l'État.

Le troisième point porte sur l'action et les effets plus ou moins négatifs dont une langue et ses locuteurs natifs peuvent être les détenteurs. En effet, si l'on prenait le cas des langues amérindiennes, l'histoire en atteste que tous les patois du continent américain entier, ont été exterminés et largement remplacés par l'espagnol langue latine des conquérants européens. A vrai dire, l'esprit hégémoniste que pourrait avoir un État avec des objectifs coloniaux se reflète dans sa langue et ce, grâce au manque considérable d'éthique. Cependant, la langue est la bonté, la sagesse, l'intelligence, l'épanouissement, la bienséance et toutes les vertus possibles qu'ils puissent y avoir.

Enfin, notre dernier point traite l'inversement aux deux premiers axes que la langue pourrait engendrer, notamment l'influence sur nos modes de pensée. Ceci dit, il existe une analyse

très fine de la part des philosophes, des philologues et des linguistes. Partant, il convient de se focaliser sur la manière dont l'éclipse de notre pensée devance la langue, et comment la grandeur d'une langue dépasse nos idées ? Par ailleurs, le côté influent qu'une langue peut transmettre aux gens, tout en touchant la paroi subjective, relève des différents concepts terminologiques des termes existentiels de la langue. Pour ne citer que ce que l'on maîtrise comme domaine, prenons le cas des groupes de l'État islamique « *Daech* » en le contextualisant avec cela, on observe que les agents ayant pour mission d'endoctriner les futurs kamikazes et terroristes se servent des concepts religieux avec une interprétation défectueuse des textes. A cet égard, le grand linguiste spécialiste du Yiddish, Max Weinreich illustre « *qu'une langue est un dialecte avec une armée et une marine* » (17). Cela contient une connotation, regroupant l'ensemble multidimensionnel d'une langue au sens large du terme, pour dire combien une langue est une entité porteuse de mots et de concepts bellicistes, influençant le comportement humain. Dans ce sens, nous citons l'ouvrage de Mathieu Guidère (2015), portant sur la linguistique prédictive, qui évoque méticuleusement cette question.

Métaphoriquement parlant, la langue est le pédicule ralliant la pensée et les différentes perceptions des journalistes avec le monde extérieur. Cela nous incite à nous interroger sur la nature et les implications du lien entre la langue et la pensée dans le contexte actuel. Ce faisant, la langue se présente comme une disposition

linguistique, où chaque mot à son degré d'intensité est susceptible de fournir de nombreux effets et d'impacts sur les mentalités des individus. Ceci dit, le simple fait qu'une langue soit utilisée avec toutes ses caractéristiques langagières, contrastant le côté maléfique avec le côté sain agira irrémédiablement sur la réaction singulière des interlocuteurs.

V- L'avenir de la politique linguistique en Algérie

Dès l'indépendance, la question linguistique a été rattachée sans ambiguïté à la fondation de l'État nation. Les différentes constitutions de : 1976, 1986, 1989 et la Charte d'Alger de 1964 évoquent cette question sous un angle de dualité : l'arabe standard moderne langue nationale et les langues étrangères. La politique menée par les gouvernements réguliers, a fini par éloigner tacitement les variétés et encourager un « *nationalisme linguistique outrancier* » (18). Ce faisant, à partir de la réalité sociolinguistique irrévocablement plurilingue, la politique a suivi depuis l'indépendance « *une monolinguisation déstructurante de la société algérienne* » (19). L'ensemble des initiatives réformistes, qui ont été destinées aux langues, ne peuvent constituer des politiques linguistiques claires, car, d'une part elles sont inadéquates avec la réalité et le langage sociolinguistiques du pays, et d'autre part ses procédés sont l'absolu et le rejet.

Mohamed Miliani(20) a résumé les différentes politiques linguistiques, qu'a connues l'Algérie depuis son indépendance :

Objectif	Types d'action (ou de manœuvre)	Arguments récurrents	Arguments cycliques
En direction De l'Arabe Classique	Démarche jacobine (normale ?) Domination et imposition	-Constantes Nationales à forte teinte arabo-islamique -Construction de l'état nation -Langue sacrée -Identité culturelle.	
En direction Des langues étrangères	Emploi des L.E comme alibi (Comme Prothèse) ou par détournement (Anglais en lieu et place du français)	-Langue instrument (pas de culture) -transfert de technologie	-Hiérarchisation (conjoncturelle) -ouverture (facteur modulable) -langues mineures
En direction des vernaculaires locaux	Oubli par Cécité Consciente (comme s'ils n'existaient pas)	-risque de désunion -langues non pures -occultés	-L'amazighité (berbérité) élément à géométrie variable car convoqué ou oublié selon -patrimoine -(aspects folkloriques

**Tableau 4 : Les différentes politiques linguistiques en
Algérie depuis son indépendance.**

D'après le tableau ci-dessus, les politiques linguistiques adoptées par l'État algérien nous autorisent à conclure que ces exactions ont été pensées dans une logique de corroboration du pouvoir algérien, sans prêter attention à la diversité ni aux droits démocratiques. Qu'il soit question des droits linguistiques ou des droits socioculturels, les causes des résistances en Algérie sont directement liées aux enjeux et aux conditions de démocratisation et à la création des lieux d'expression populaire.

Il est inenvisageable de parler à propos de l'avenir de la politique linguistique en Algérie, car elle n'est qu'un chapitre d'une politique générale surnoise. Le débat des politiques dans le pays est basé sur des idéologies qui ne cessent d'éloigner les véritables sujets linguistiques.

C'est ce que l'on appelle la négligence faite de la part du pouvoir et du peuple envers la problématique sociolinguistique en Algérie ; bien que le traitement sérieux de cette question est l'une des « *vérités urgentes* » (21). Ceci crée des contradictions et des discordes régulières entre des politiques langagières visant l'homogénéisation linguistique et la minoration des dialectes algériens. Les usages linguistiques effectifs sont le signe de la prise en charge de la pluralité. En effet, les attitudes langagières laissent établir un plurilinguisme supplémentaire où toutes langues se mélangent les unes dans les autres et se complètent afin de laisser s'installer une nouvelle posture linguistique ; une langue intérieure dont l'aspect distinctif est le contact, voire le métissage.

L'Algérie est un pays qui vit au jour le jour avec des illusions incompréhensives que même son propre subconscient lui-même n'est pas en mesure de comprendre, par rapport à l'évolution des secteurs de la vie publique. En effet, cet élan analytique nous conduit à dire que les infrastructures des institutions étatiques ne jouent pas leurs rôles comme il se doit, à cause de la carence d'intellectuelles et des organismes d'évaluation des qualifications. Car ce qui corrobore la relation entre l'État et sa langue est le rendement de cette langue par le savoir, au profit de la nation et de sa valorisation interne et externe. Si l'on évoque le cas d'un d'État institutionnel tel que la France, on y voit Victor Hugo, dans son discours à l'Assemblée nationale, séance du 11 novembre 1848, proférer « *qu'il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies ; il faudrait multiplier les maisons d'études, pour les enfants, les maisons de lecture pour les hommes ; tous les établissements, tous les asiles où l'on médite, où l'on s'instruit, où l'on se recueille, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur, en un mot ; il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple, car c'est par les ténèbres qu'on le perd* » (22). Cependant, l'Algérie étant un pays n'ayant pas le statut reconnu comme tel, ne fait rien pour avancer ou du moins espérer avancer. Autrement dit, le destin de ce pays est constamment en période d'expectative.

Par ailleurs, les États qui incarnent le développement et le savoir encouragent et animent leurs constructions évolutives

concernant la vie sociale, en se basant sur une pyramide comportant à chaque angle une notion en liaison directe avec le progrès, en quelque sorte une synergie pour un objectif commun à savoir l'éducation, la discipline et l'organisation.

Les tergiversations du pouvoir à déterminer la question des langues peuvent être justifiées par des motifs idéologiques, mais néanmoins, elles sont aussi le champ d'action des gouvernements et des résistances ; elles démontrent les calculs politiques et le conflit d'un pouvoir pour trouver un équilibre entre ses propres perspectives, objectifs et ceux de l'antagonisme ou des résistances dans l'opposition. Le pouvoir politique en Algérie à travers les gouvernements consécutifs depuis 1962, la classe politique possède le pouvoir décisionnel a pris parti pour l'ambiguïté, la complexité et la politique de fuite en avant concernant le choix de la place des langues, la culture et la relation que doit entretenir ces dernières avec l'État nation et la modernité.

La grande majorité des Algériens parle l'arabe, c'est un arabe dialectal propre au pays dit parler algérien et qui se distingue de plus en plus de l'arabe classique. Cette variété est le résultat de plusieurs influences tribales.

Le fait de prohiber tous partis et toute manifestation à l'extérieur d'un parti unique, le FLN, monopolisant tout le temps la scène politique a confisqué le droit du peuple à s'auto représenter et de former une société civile, par opposition à une société militaire. Cela touche les arabophones aussi bien que les berbérophones. Mis à part la problématique linguistique, les

Algériens ne se sont sentis et vus reconnaître aucun droit et aucune faveur à l'autodétermination ni durant la période coloniale, ni après l'indépendance.

Un réel embargo empêchant tout développement et progrès dans l'avenir, concernant cette problématique qui sévit depuis toujours dans un dilemme, un malaise, une impasse et un traumatisme en dialectique endémique ; bref en crise.

Notes bibliographiques :

1. <http://www.cnrtl.fr/definition/linguistique>, consulté le, 01/06/2015
2. Guidère, M. *La linguistique prédictive. De la cognition à l'action*, Paris, L'Harmattan, 2015, pp.81-82.
3. Guidère, M, *op- cit*, p.82.
4. Boyer, H, « Les politiques linguistiques », Mots. Les langages du politique [En ligne], 94 | 2010, p. 69. Mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 14/05/2015, URL : <http://mots.revues.org>.
5. Calvet, J-L. *La Sociolinguistique*, [Que sais-je ?](#), première édition : 1993/ dernière édition, PUF, 2013, p.110.
6. Leclerc, J, http://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/index_politique_lng.htm, consulté le, 02/06/2015
7. Voir, Calvet, J-L. *La Sociolinguistique*, [Que sais-je ?](#), première édition : 1993/ dernière édition, PUF, 2013, pp.112-117.
8. Calvet, J-L. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Hachette littérature, 1999, p.157.
9. Il a été fondé en [1996](#).
10. Zakarīyā, M., Qadāyā alsunīyah taṭbīqīyah : dirāsāt lughawīyah ijtimā'īyah nafsīyah : ma'a muqāranah turāthīyah, Bayrūt : Dār al-'Ilm lil-Malāyīn, 1993, p.16.
11. Nous entendons par pouvoir, le pouvoir État-parti; c'est-à-dire les idéologies politiques quelconques, qui cherchent à imposer telle ou telle

- conception, en créant une situation conflictuelle autour des principes liés à la modernisation face à un milieu conservateur dans le sens large des deux termes et vice versa.
12. Ntahonkiriye, M. « La promotion des langues locales en Afrique noire francophone ». *Cahiers Linguistiques d'Ottawa*, Vol 27. Université d'Ottawa, Canada, 1999, p. 85.
 13. Taleb-Ibrahimi, Kh. L'Etat a échoué dans l'application de ses lois linguistiques, *Journal El khabar* (14/05/2009), p. 21.
 14. Al-Askari, S- I. Azmat al-'Arabīyah am Azmat al-ta'rīb, al-Kuwayt : Majallat al-'Arabī, n° 545, 2000, p .8.
 15. Guidère, M. *Atlas des pays arabes, des révolutions à la démocratie ? Les conflits interethniques*, Paris, éditions Autrement, 2012, p. 48.
 16. Hagège, C. « Discours d'ouverture », in Chaker, S. *Langues et Pouvoir- de l'Afrique du Nord à l'Extrême- Orient-*, Aix-en Provence, Édisud, 1998, p.9.
 17. Max Weinreich, in Legendre, P, (dir). *Le Tour du monde des concepts*. Institut d'études avancées de Nantes, Fayard, 2014, p.10. Cité dans la « préface » par Jean-Noël Robert.
 18. Miliani, M. « Les politiques linguistiques en Algérie : Entre convergence et diversité ». In Boyer, H. (éd.), *Langues et contact de Langues dans l'aire méditerranéenne*, Paris, L'Harmattan, 2004.p.211.
 19. Miliani, M, *op- cit*, p.211.
 20. Miliani, M, *op- cit*, pp.212-213.
 21. Farès, N. « Pour un future culturel et politique de l'Algérie ». In Bererhi, A., Chikhi, B. *Algérie, Ses Langues, Ses Lettres, Ses Histoires*, Algérie, édition du Tell, 2002, p.249.
 22. Hugo, V. « Discours à l'Assemblée nationale, Séance du 11 novembre 1848 », http://www.assembleenationale.fr/histoire/victor_hugo/discours_fichiers/seance_11novembre1848.asp, consulté le, 10/04/2015.